



Assemblée générale

Cinquante et unième session

29^e séance plénière

Jeudi 10 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. M. Evariste Marson.

M. Marson (Madagascar) : Monsieur le Président, à l'instar de mes éminents prédécesseurs, je voudrais saluer votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Elle constitue à nos yeux, non seulement la reconnaissance de vos mérites personnels mais aussi et surtout la consécration du rôle éminent que votre pays joue sur la scène internationale. À travers vous, l'honneur qui en découle rejaillit sur nous, les pays membres des non-alignés, qui en sommes particulièrement fiers. Soyez donc assuré de la pleine coopération et de tout le soutien de la délégation de Madagascar, que j'ai l'honneur de diriger.

Mes félicitations s'étendent également aux autres membres du Bureau, auxquels nous souhaitons plein succès dans leurs tâches.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer à votre distingué prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, notre grande appréciation pour tous les efforts qu'il a

déployés pendant son mandat à la présidence de la cinquante et unième session. Je voudrais l'assurer que nous avons suivi de près et avec intérêt les activités et les contacts qu'il a entrepris dans l'intérêt de notre Organisation et dans l'optique des objectifs de celle-ci.

La disparition des clivages politiques et idéologiques issus de la guerre froide avait fait naître l'espoir d'une sécurité, d'une stabilité, d'une paix et d'une prospérité internationales accrues, de sorte que la communauté internationale pourrait désormais axer ses efforts sur l'instauration d'un ordre international juste, équitable, véritablement multilatéral et non discriminatoire et sur le renforcement de la coopération pour le développement international. Ces espoirs n'ont toutefois pas été comblés. Un sentiment d'inquiétude prévaut devant les déséquilibres, l'insécurité, les tensions et les contradictions qui assombrissent les perspectives de paix et de développement économique. Les forces conflictuelles ont pris des proportions dangereuses en traversant les frontières et ont revêtu des formes diverses : terrorisme, séparatisme, intégrisme, intolérance, xénophobie.

De même, l'économie mondiale interdépendante continue d'être dominée par l'incertitude, les déséquilibres et la récession. Des taux de croissance économique négatifs, les déséquilibres persistants dans les domaines commercial et financier, l'augmentation du chômage conjoncturel et structurel et l'absence de coordination dans les taux de change et les politiques commerciales, sont autant de pro-

blèmes liés au système du monde développé ayant des impacts négatifs sur les pays en développement. Car de fait, les ressources allouées à la coopération aux fins du développement ont diminué, sous prétexte qu'à ce jour, cela n'aurait rien apporté aux pays bénéficiaires notamment nous, Africains, dont les priorités, aussi bien à l'échelle nationale que continentale sont de soulager une pauvreté absolue et endémique, d'éradiquer la faim et la malnutrition, de vaincre les maladies et l'analphabétisme et de pourvoir au manque de logements et d'hygiène.

À ce titre, comme nous avons salué Habitat II, en juin dernier à Istanbul, nous nous félicitons de l'initiative du Directeur général de la FAO de tenir en novembre prochain, à Rome, le Sommet mondial de l'alimentation pour sensibiliser l'opinion internationale sur le problème de la faim dans le monde et raviver ainsi un intérêt apparemment ému sur le sujet.

Il est donc patent que le monde est aujourd'hui confronté à des problèmes sociaux et économiques pressants qui requièrent aux niveaux national, régional et international des efforts et la mise en oeuvre de politiques et mesures aptes à apporter des solutions urgentes. L'avenir du commerce mondial, les régimes monétaires et financiers, la croissance économique et le développement social ainsi que les droits de l'homme, l'environnement et la population par rapport au développement, sont autant d'interrogations vitales qui lient inextricablement le sort et le destin de tous les pays.

Il est réconfortant alors de se remémorer l'engagement solennel que la communauté internationale avait pris à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans la nuit du 24 octobre 1995, de se mobiliser dans la recherche de la paix, de la sécurité, ainsi que du développement et de la stabilité. Afin d'atteindre ces objectifs et de s'acquitter au mieux des missions qui lui sont assignées par la Charte, l'ONU a besoin de réformes pour s'adapter à un monde en perpétuel mouvement.

S'agissant de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, d'une manière générale le principe est accepté, ne fût-ce que pour répondre à l'accroissement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions qui ont été avancées dans ce cadre sont aussi intéressantes que variées, chacune faisant valoir des objectifs louables, suivant le point de vue où l'on se place. Ainsi, la proposition italienne, se prévalant du principe établi à l'Article 23 de la Charte, met en exergue la nécessité de favoriser les régions géographiques qui sont actuellement sous-représentées. Ce qui se rapproche du souci de pays

comme Madagascar qui souscrit pleinement à la décision prise par le Sommet africain, à savoir que le Conseil de sécurité doit avoir un caractère plus représentatif et refléter la composition de l'Organisation dans un nouveau système international, de manière à corriger le déséquilibre géographique qui le caractérise actuellement afin qu'il devienne le véritable organe d'application des résolutions de l'Assemblée générale.

La position africaine privilégie pour le moment l'augmentation, aussi bien des membres permanents que des membres non permanents. Ce réaménagement du Conseil de sécurité devrait attribuer deux sièges permanents à l'Afrique, trois à l'Asie, deux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et un siège pour les États d'Europe et autres.

Pour ce qui est du poste de Secrétaire général de l'ONU, Madagascar s'associe au chœur de tous les pays africains à travers la Déclaration de Yaoundé qui a réaffirmé le droit de l'Afrique à un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU, comme cela a été la pratique depuis la création de l'Organisation. À ce titre, Madagascar appuie la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali dont l'un des objectifs principaux a été d'identifier et d'élaborer des propositions concrètes pour la reprise et le développement de l'Afrique, de manière à rendre le plus efficace possible l'appui que lui apporte le système des Nations Unies. Dans cette perspective, le soutien de la communauté internationale tout entière s'avère nécessaire.

Nous prenons acte des progrès réalisés dans le domaine du règlement du problème de la dette et de la mise en oeuvre des termes de Naples, ainsi que des recommandations formulées par le Sommet du Groupe des Sept, qui s'est tenu à Lyon en juin dernier. Les pays en développement, notamment l'Afrique, ont certainement besoin d'un grand soutien international, mais c'est en premier lieu la responsabilité de nos dirigeants et de nos populations d'apporter les modifications nécessaires pour créer le climat socio-politique requis pour un développement d'une certaine envergure. Nous n'avons donc pas de choix si ce n'est de continuer de travailler d'abord par nous-mêmes pour réaliser une autosuffisance collective à l'échelle nationale, régionale et continentale. Madagascar, pour sa part, qui vient de boucler son document-cadre de politique économique compte notamment bénéficier dans un proche avenir auprès de ses créanciers de mesures supplémentaires allant au-delà des termes de Naples pour relancer son développement.

En effet, dans notre monde fait désormais d'interdépendances multidimensionnelles, tout échec en matière de développement ne peut qu'être préjudiciable à tous, nantis

et pauvres confondus, la pauvreté se définissant en termes de responsabilité collective et de droits de tout homme.

En matière des droits de l'homme, les efforts pour traduire en actions concrètes la Déclaration de 1992 sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques et autres, adoptée par l'Assemblée générale, doivent être intensifiés.

Concernant les défis posés par le Proche-Orient, la Bosnie, l'Irlande du Nord, nous constatons que nous avançons sur la bonne voie. Madagascar suit avec attention les récentes étapes, notamment pour ce qui est du processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Par ailleurs, comme tous les peuples du monde, nous réaffirmons notre attachement à la réunification pacifique de la Corée.

Face à l'état de la situation au Sahara occidental après la décision du Conseil de sécurité en mai 1996, Madagascar reste préoccupée.

Les fréquents déboires connus par l'approche classique du maintien de la paix devraient nous inciter à persévérer dans nos efforts de prévention des conflits, de responsabilisation des structures sous-régionales dans le maintien de la paix, tel que préconisé par l'Agenda pour la paix du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et tel qu'appliqué par le Mécanisme de prévention de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Dans cette perspective, il conviendrait de doter l'Assemblée générale de pouvoirs appropriés, qui lui permettraient d'avoir accès aux mécanismes de règlement pacifique des conflits; de renforcer les mécanismes de règlement pacifique des conflits à la lumière des dispositions préconisées par l'Agenda pour la paix; de renforcer, dans le cas du rétablissement de la paix, le rôle d'interposition des forces de l'ONU, pour les conflits internationaux, civils ou ethniques. Madagascar se propose d'ailleurs de participer concrètement aux opérations de maintien de la paix; et, enfin, de renforcer les structures régionales de règlement des conflits, comme celles qui existent au sein de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et des pays non alignés.

Pour nous, le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits a fait ses preuves en Afrique dans certains cas, notamment par l'intervention des modules de forces régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour

le développement (IGAAD) qui ont opéré respectivement au Sahel et en Afrique subsaharienne. Madagascar souscrit entièrement à cette approche comme en témoigne son implication directe dans le processus de médiation et de facilitation du règlement du conflit comoro-comorien en 1995.

La signature du Traité de Pelindaba, cette année, marque la volonté des pays africains de bannir de leur sol toute arme nucléaire. Madagascar, fidèle à ses principes, entame actuellement la procédure d'adhésion audit Traité. C'est à ce titre que Madagascar vient de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le même ordre d'idées, Madagascar estime également que la prorogation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue une première réponse aux grands défis de notre temps en matière de non-prolifération et de limitation des armements nucléaires.

En matière d'environnement, après les préoccupations légitimes exprimées par les chefs d'État et de Gouvernement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, des mesures énergiques doivent être prises à travers un engagement commun de tous les pays. En effet, point n'est besoin de démontrer que les problèmes de l'environnement ne connaissent ni frontière politique ni frontière naturelle. Au niveau interne, néanmoins, il faut souligner que les populations ne sont pas toujours sensibles aux notions quasi inconciliables de conservation et protection et de satisfaction de besoins de base (chauffage, combustible, ressources halieutiques, etc.).

Et c'est à la lumière de ces considérations que Madagascar a opté pour une approche graduelle quant à son adhésion aux conventions internationales en matière d'environnement. Ainsi le pays a mis en place un cadre de base de la politique environnementale, dite Charte de l'environnement, et a établi un Programme environnemental en trois phases, échelonnées sur 15 ans, et dont les négociations de financement multibailleurs viennent d'être finalisées en septembre dernier à Paris.

S'agissant des conventions internationales, Madagascar a ratifié les principales dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. C'est en mettant en oeuvre ces différentes conventions que

Madagascar compte obtenir l'adhésion participative de sa population, appliquant ainsi le principe qui consiste à «penser globalement et agir localement».

Enfin, une année après la Conférence de Beijing et une année après le Sommet de Copenhague, je ne voudrais pas terminer sans rappeler les efforts engagés par Madagascar dans le domaine social comme en témoignent les structures permanentes au sein des gouvernements successifs en faveur de la femme ainsi que de l'enfant et des problèmes sociaux en général.

À l'aube de ce XXIe siècle, Madagascar, à l'instar de toutes les nations de la terre, aspire à un monde de paix et de progrès où seront bannis à jamais les fléaux de la guerre, de la pauvreté et de la destruction. L'Organisation des Nations Unies est l'endroit idéal pour bâtir un tel monde, pour peu que les peuples et leurs dirigeants en aient la volonté politique et traduisent dans les faits toutes les promesses qui ont été avancées. C'est ce que la délégation malgache souhaite ardemment.

Allocution de M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Sierra Leone.

M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Sierra Leone, S. E. M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Kabbah (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de mon pays et en mon nom personnel, je vous exprime, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Votre élection est en vérité un hommage mérité rendu à votre personne et à votre grand pays, la Malaisie, qui, au cours des années, est resté fidèlement attaché aux principes et aux idéaux de l'Organisation — la réalisation de la paix et de la justice internationales. Je suis sûr que grâce à votre vaste expérience diplomatique, jointe à vos grandes qualités humaines, vous saurez guider les

délibérations de la présente session de l'Assemblée au succès. Permettez-moi de saisir également cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur pour avoir dirigé avec tant de compétence la cinquantième session de l'Assemblée jusqu'à ce moment capital.

À ce stade j'aimerais exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dévouement et la compétence avec lesquelles il dirige les travaux de l'Organisation. À cet égard, nous réaffirmons notre appui à la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) concernant la réélection du Secrétaire général. Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de vous exprimer et, par votre entremise, d'exprimer à l'ensemble du personnel de l'ONU notre admiration pour sa loyauté envers l'Organisation et son attachement à celle-ci.

J'apporte également les salutations et la bonne volonté du peuple de la Sierra Leone, qui m'a demandé de transmettre sa sincère reconnaissance à la communauté internationale pour son appui au rétablissement de la démocratie dans notre pays au mois de mars de cette année. Ma présence ici aujourd'hui est un témoignage de l'exercice du droit de ce peuple qui, au mois de mars de cette année, a élu son gouvernement et décidé de son destin. En tant que son dirigeant, je suis décidé à me montrer à la hauteur de ses nobles aspirations et de ses espérances. Qu'il me soit également permis à cette occasion de rendre hommage à nos vaillants citoyens, dont beaucoup ont perdu la vie dans le processus de rétablissement de la démocratie et de la primauté constitutionnelle dans notre pays.

Malgré cette grande réalisation, mon pays est toujours hanté et tourmenté par le spectre du conflit civil qui perdure dans notre pays. La guerre menée par les rebelles a infligé d'immenses souffrances à mon peuple, qui n'aurait jamais imaginé qu'une chose aussi terrible puisse lui arriver. Des milliers de civils innocents — hommes, femmes et enfants — ont perdu la vie; d'autres ont été traumatisés ou mutilés physiquement ou psychologiquement pour la vie; d'autres continuent de languir dans des camps inhospitaliers en tant que réfugiés ou personnes déplacées.

Le Front révolutionnaire unifié n'a aucun programme politique ni aucun respect pour le processus démocratique. Il a toujours décliné toute invitation à participer aux récentes élections supervisées par la communauté internationale et ce, malgré les nombreux appels et les offres d'assistance qui lui ont été adressés par les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Au lieu de cela, il a tenté de perturber ces élections par des actes de violence

dirigés contre les électeurs, tuant plusieurs personnes et mutilant plusieurs autres. Grâce à notre volonté de rétablir la démocratie dans notre pays, cette tentative du Front révolutionnaire unifié a échoué, de même que sa tentative de collusion avec la junte militaire et de partage du pouvoir au mépris du processus démocratique.

Le Front Révolutionnaire unifié s'appuie sur des villageois et des écoliers des régions rurales, y compris des fillettes âgées de sept ans et plus, qu'il a enlevés et dont il s'assure la "loyauté" par la drogue et la terreur.

Malgré cela, mon gouvernement, dans un esprit de réconciliation, a entamé des négociations de paix, et je suis heureux d'annoncer que les pourparlers ont considérablement avancé. En mars 1996, juste après mon entrée en fonctions, un cessez-le-feu a été conclu. Malgré quelques incidents, il est généralement observé.

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Sierra Leone, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'appui qu'il n'a cessé de nous apporter en favorisant la cause de la démocratisation et le rétablissement de la paix dans mon pays et, en particulier, pour avoir nommé un Envoyé spécial, dont le rôle constructif et durable a contribué à faire avancer le processus de paix. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Président Henri Konan-Bédié ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République de Côte d'Ivoire pour les efforts désintéressés qu'ils n'ont cessé de déployer en accueillant les pourparlers entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire unifié et en servant de médiateur.

Après des négociations laborieuses et interminables au cours desquelles le gouvernement a fait de nombreuses concessions, dont l'amnistie générale pour tous les membres du Front révolutionnaire unifié; la promesse de contribuer à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour aider le Front révolutionnaire unifié à se transformer en parti politique; l'offre d'emplois au dirigeant du Front révolutionnaire unifié et à ses partisans, y compris leur intégration dans l'armée, la police ou autres institutions gouvernementales, le dirigeant du Front révolutionnaire unifié a finalement fait savoir qu'il était prêt à signer un accord de paix élaboré par le Gouvernement du pays hôte, la Côte d'Ivoire.

Mais maintenant le dirigeant du Front révolutionnaire unifié ne semble plus vouloir honorer son engagement à signer l'accord, inventant toutes sortes de prétextes pour justifier ses tergiversations.

Nous craignons que l'intransigeance persistante et les attermoissements du Front révolutionnaire unifié ne déclenchent une reprise des hostilités à grande échelle, étant donné le niveau croissant de méfiance entre les deux parties. Il est donc temps pour la communauté internationale d'agir afin de prévenir cette catastrophe potentielle en exigeant que le Front révolutionnaire unifié signe l'accord de paix sans plus de délai. Faute de quoi, il faudrait envisager l'imposition de sanctions contre lui, y compris en lui refusant l'accès aux installations et territoires de pays tiers, et la possibilité de l'amener à comparaître devant un tribunal chargé de juger les crimes de guerre pour les crimes graves perpétrés contre des civils innocents.

Tandis que nous poursuivons nos efforts pour régler pacifiquement ce conflit, je dois à notre peuple de souligner la nécessité pour la communauté internationale, de continuer à nous aider dans notre tâche de relèvement et de reconstruction. Nous sommes encouragés par les résultats de la table ronde sur la Sierra Leone tenue récemment à Genève sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux pays qui ont promis généreusement de nous aider dans nos efforts de redressement et de reconstruction après le conflit. En ce qui nous concerne, nous sommes décidés à rebâtir notre pays avec toute l'énergie et les ressources que nous pourrions rassembler à l'intérieur de nos frontières. Nous avons déjà entamé ce processus, et nous sommes décidés à le mener à terme quels que soient les sacrifices nécessaires.

Il y a 20 ans, le sentiment qui prévalait au sein de cette instance était que la fin de la guerre froide réduirait sensiblement les incidences des conflits régionaux et accroîtrait ainsi la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, cependant, ces conflits semblent avoir été remplacés par des guerres civiles et des dissensions ethniques qui constituent désormais le plus grand défi pour l'ONU dans ses activités de maintien de la paix et de rétablissement de la paix.

Nous avons été témoins de massacres de masse au Rwanda et au Burundi, et de graves dissensions internes en Somalie, au Libéria et, dans une moindre mesure, dans mon propre pays. La Bosnie-Herzégovine, la Tchétchénie et les territoires palestiniens occupés continuent de retenir l'attention de la communauté internationale. Nous invitons les dirigeants et les protagonistes de ces conflits à renoncer à la violence et à entamer des négociations sincères et sérieuses en vue d'aboutir à des solutions pacifiques. Les accords obtenus devraient être honorés et respectés. Les civils innocents, qui sont trop souvent les victimes de ces conflits, réclament à grands cris un règlement pacifique.

En ce qui concerne le règlement pacifique des conflits, la situation au Libéria préoccupe particulièrement mon pays. Un consensus s'est de nouveau dégagé du dialogue politique instauré entre les différentes factions, faisant ainsi renaître l'espoir d'une paix durable pour ce pays dévasté et sa population. La mise en oeuvre intégrale des conditions énoncées dans le nouveau plan d'application de l'Accord d'Abuja, conclu lors du récent Sommet du Comité des Neuf de la Communauté des États d'Afrique occidentale qui s'est tenu à Abuja, en République fédérale du Nigéria, serait un réel espoir pour le Libéria. Nous restons confiants que cette fois-ci, les responsables des épreuves et des souffrances endurées par les Libériens auront le courage et le patriotisme d'épargner à leurs concitoyens de nouvelles violences et effusions de sang. Trop c'est trop. Les populations sans défense du Libéria, en particulier les enfants, les hommes et les femmes innocents, ont le droit d'être épargnés par la violence; ils ont le droit de vivre.

La situation dans la région des Grands Lacs en Afrique est également préoccupante. Alors que nous assistons au retour des réfugiés rwandais, nous espérons et formons le voeu que la réconciliation nationale l'emportera sur les souffrances résultant des dissensions ethniques. La crise que traverse aujourd'hui le Burundi constitue également un défi pour la communauté internationale. Étant donné l'histoire récente de mon propre pays, nous ne saurions accepter que le pouvoir soit confisqué par les militaires d'un gouvernement constitutionnellement élu. Nous exhortons toutes les parties intéressées à rechercher une solution à long terme à cette horrible crise. Si l'on envisage le règlement de ces difficultés dans une perspective plus large, nous espérons que d'autres appuieront les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour renforcer son mécanisme de prévention et de règlement des conflits.

La question de la sauvegarde des droits de l'homme est étroitement liée à la celle de la paix. Nous réaffirmons notre foi dans la justice, la dignité et la valeur de la personne humaine. Voilà pourquoi la Sierra Leone appuie pleinement le travail accompli par le Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie. Nous nous félicitons du travail réalisé par le Comité préparatoire pour élaborer un projet de statut pour une cour criminelle internationale, qui jouera un rôle important en matière de violations massives des droits de l'homme, lesquelles, en dépit des tristes leçons de l'histoire, se poursuivent aujourd'hui dans plusieurs régions du monde.

Bien que les conflits politiques, régionaux et ethniques, les guerres civiles et la menace posée par les armements, tant nucléaires que classiques, suscitent de vives craintes, la Sierra Leone estime que la plus grande menace à la paix et

à la sécurité internationales provient aujourd'hui de la pauvreté et des privations économiques et sociales. Nous ne connaissons que trop la nature et la complexité des problèmes économiques et sociaux dont pâtit l'Afrique. La majorité des pays africains, dont la Sierra Leone, continuent d'être confrontés à une pléthore de défis d'ordre économique et structurel. L'Afrique compte le plus grand nombre de pays les moins avancés et dispose du revenu moyen par habitant le plus faible du monde en développement. Ainsi, le niveau de vie et les conditions socio-économiques se sont considérablement dégradés depuis le début de la décennie. Les efforts que déploient la plupart des pays africains pour mobiliser les ressources financières et humaines aux fins du développement économique se heurtent depuis des années à de nombreuses difficultés. Les niveaux d'investissement ne sont pas encourageants, pas plus que ceux de la production agricole et minérale, en raison principalement de la sécheresse, des perturbations économiques, de la manipulation politique et d'un environnement international défavorable. Dans bien des cas, aidés et encouragés par des marchands d'armes sans scrupule, bon nombre d'entre nous continuent de prendre part à des conflits fratricides absurdes et à la destruction aveugle de l'infrastructure nécessaire au développement.

Nous ne pouvons manquer aussi de signaler que les contraintes budgétaires que connaissent de nombreux pays développés, la précision des objectifs de l'aide étrangère, la révision des conditions imposées à l'octroi de l'assistance et la concurrence de plus en plus effrénée entre les différentes régions pour les programmes d'aide représentent un défi important pour les pays en développement comme le mien. L'omniprésence du fardeau de la dette et les niveaux du service de la dette ne peuvent nullement améliorer la situation, car ils continuent d'être un obstacle majeur sur la voie du redressement économique et de la croissance durable de l'Afrique. L'aide extérieure au développement et les flux de ressources ont atteint un tel niveau qu'ils suscitent en nous des craintes. La tendance baissière des prix à l'exportation des produits de base et les politiques agricoles menées par certains pays industrialisés ont eu des répercussions négatives sur le commerce de ces produits, qui constituent la principale source de revenu pour le développement socio-économique de l'Afrique. À cet égard, le fardeau de la dette dont nous continuons de pâtir a sapé nos efforts en faveur du redressement économique et du développement.

La Sierra Leone croit fermement que la mise en oeuvre rapide du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée le 18 décembre 1991, est notre

meilleur espoir de remettre l'Afrique sur la voie d'un développement économique durable et positif. Nous nous réjouissons que les éléments de base du nouvel Ordre du jour s'inspirent des principes de partage des responsabilités et de partenariat entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale.

La quasi-totalité des États Membres du premier et du deuxième monde représentés au sein de l'Assemblée ont connu, à un moment ou à un autre de leur histoire, les mêmes problèmes dans leur lutte pour atteindre l'unité nationale et la prospérité économique. Nous en trouvons le récit dans les pages sombres des livres d'histoire. Malheureusement pour nous Africains, nos problèmes économiques et autres — les problèmes de démarrage, si je puis dire — sont relatés en direct, instantanément, par satellite, par les télévisions à travers la planète.

Si l'on considère la situation économique, sociale et politique actuelle de notre continent, en particulier les atrocités perpétrées contre nos congénères, on peut être tenté de perdre tout espoir quant à la possibilité pour l'Afrique de réaliser un développement durable.

Toutefois mon message de ce jour est simple : je demande à la communauté internationale de ne pas abandonner l'Afrique. Même si l'angoisse nous étreint, je crois fermement qu'il existe un espoir pour l'Afrique, que l'Afrique et sa population ont la possibilité, la capacité de surmonter les contraintes naturelles et celles qu'elles génèrent et de parvenir à la stabilité politique et à la prospérité économique. Les nombreux changements intervenus dans notre continent nous permettent de penser que l'Afrique est vraiment attachée au nouvel Ordre du jour et aux autres plans de stabilité économique et politique. L'espoir n'est donc pas un vain mot pour l'Afrique. Ma présence ici symbolise cet espoir. En dépit de la guerre civile qui sévit toujours dans mon pays, en dépit des tentatives visant à empêcher le peuple de choisir son destin librement et de façon démocratique, les habitants de la Sierra Leone ont choisi la démocratie. Nous sommes déterminés à réaliser une paix véritable, à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et qui sont à la mesure des énormes sacrifices consentis par notre peuple.

Je suis certain que le dialogue politique, amorcé dans la plupart des pays de notre continent en vue d'assurer une bonne gestion des affaires publiques, se poursuivra. Si la possibilité de se développer leur est donnée, nos démocraties nouvelles se révéleront fructueuses et remettront nos nations si éprouvées sur la voie démocratique dans un climat de paix et de stabilité. La démocratie africaine sera un jour bien en place. Pour que cet objectif puisse être

atteint, il est donc impératif que la communauté internationale continue de jouer un rôle de catalyseur dans le développement de l'Afrique.

Dans la grande majorité des déclarations politiques, des interventions et des discussions actuelles à propos des Nations Unies il est fait référence à la réforme de notre Organisation. Nous sommes encouragés par les travaux des différents organes intergouvernementaux d'où surgissent des idées constructives de réforme. Toutefois, la réforme ne devrait pas seulement prendre pour cible la bureaucratie prétendument gonflée du Secrétariat et en faire un bouc émissaire pour éviter de respecter nos obligations vis-à-vis de l'Organisation.

Selon nous, une réforme systématique s'impose, une réforme de certaines des méthodes et pratiques archaïques dans les institutions qui composent le système de l'ONU. Commençons par transformer les principes et concepts de gestion démocratique des affaires publiques tels que renforcement, partage du pouvoir, décentralisation et pluralisme que nous défendons au niveau des États-nations, et appliquons-les à la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, l'Afrique devrait être habilitée à jouer son rôle au sein du Conseil de sécurité, principal organe décisionnel de l'Organisation notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

Pour ce qui est de cet objectif nous voudrions rappeler et appuyer la position du Mouvement des non-alignés, c'est-à-dire que s'il n'y a pas d'entente sur l'admission d'autres catégories de membres, l'élargissement de la composition devrait s'appliquer, pour le moment, à la catégorie des membres non permanents. Je voudrais souligner, à ce sujet, que la proposition de l'Italie, entre autres, mérite un examen attentif car elle vise à accroître la participation des États Membres au Conseil, notamment celle des pays de petite et moyenne dimension, et à améliorer le caractère représentatif et démocratique de cet organe.

De notre côté, nous entendons affirmer notre foi dans l'Organisation qui, malgré ses imperfections, demeure le plus grand espoir pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion du progrès économique et social de tous les peuples de notre monde interdépendant.

Qui a besoin de l'ONU? D'abord, c'est une institution importante. En outre, c'est un mécanisme international efficace lorsqu'il est utilisé à bon escient. Certains d'entre nous représentés ici en ont peut-être plus besoin que d'autres, mais tout le monde en a besoin d'une façon ou d'une autre.

Renouvelons donc notre engagement à ses principes et objectifs et, selon les termes de la Charte, faisons-en, de toute façon

«un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.»

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale je remercie le Président de la République de la Sierra Leone de sa déclaration.

M. Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de la Sierra Leone, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de l'Honorable Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

L'Honorable Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Honorable Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, et je l'invite à faire sa déclaration.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Du Royaume du Swaziland j'apporte les salutations et les bons vœux de Sa Majesté le roi Mswati III, de Sa Majesté l'Indlovukazi et Reine mère, du Gouvernement et de toute la nation swazis à nos amis et compatriotes ici présents aux Nations Unies.

Monsieur le Président, au nom du Royaume du Swaziland, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Nous sommes persuadés que votre sagesse, votre expérience et vos qualités de diplomate sont un gage de succès dans les importants travaux qui nous attendent.

Le Swaziland voudrait également féliciter votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a présidé avec une grande compétence l'historique cinquantième session.

Enfin, je tiens à exprimer la profonde gratitude de la nation swazie à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et au personnel du Secrétariat pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de relever les nombreux défis auxquels notre Organisation est confrontée alors que nous approchons du nouveau millénaire.

Il y a un an, S. M. le Roi Mswati III s'est joint aux autres dirigeants du monde pour célébrer les 50 premières années de succès des Nations Unies, proposer une vision d'avenir et réaffirmer l'attachement du Royaume du Swaziland aux principes énoncés dans la Charte de notre Organisation.

Le Swaziland reconnaît le rôle essentiel que l'Organisation a joué tout au long de son histoire, et nous restons convaincus que l'humanité ne saurait mieux placer son espoir qu'en l'ONU pour ce qui est de la guider et de la conseiller sur la voie de la réalisation des conditions de paix et de sécurité universelles, qui assureront un développement durable et équitable à tous nos peuples.

Beaucoup ont vu dans l'événement de l'année dernière une occasion de réexaminer les mécanismes internes de notre Organisation et de réclamer davantage d'efficacité, d'obligation redditionnelle et de représentation dans tous ses domaines d'activité.

Le Swaziland est donc encouragé par les progrès réalisés par les différents groupes de travail établis par l'Assemblée générale, en particulier les progrès réalisés en ce qui concerne la réforme du Secrétariat et du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'appuyer toutes les initiatives susceptibles de rendre l'Organisation plus efficiente et plus rentable.

Le nombre des Membres de l'Organisation s'étant accru au cours des années, le champ de ses opérations et de ses responsabilités a également augmenté. C'est un fait regrettable que notre volonté de relever ces nouveaux défis n'ait pas suscité la même volonté de nous doter des moyens d'y faire face. Ce choix auquel nous sommes confrontés est tout à fait clair : ou bien nous acceptons les nouvelles responsabilités et les dépenses qu'ils impliquent, ou bien nous admettons que nous ne sommes pas décidés financièrement à les relever.

Le Royaume du Swaziland a toujours considéré qu'il devait assumer ses responsabilités financières en totalité et à temps. Nous approuvons pleinement l'appel lancé aux autres Membres par le Secrétaire général les invitant à faire de même, afin que l'ONU puisse disposer des ressources

suffisantes pour accomplir les tâches que nous attendons d'elle.

Le Royaume du Swaziland a été très encouragé par l'évolution enregistrée récemment en matière d'élimination finale des armes de destruction massive. Les négociations qui ont abouti à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par une majorité écrasante fait grandement honneur à notre Organisation et à ceux dont le travail acharné a rendu possible ce résultat.

Tout en reconnaissant l'assistance humanitaire apportée à l'Afrique par l'ONU — ce dont nous lui sommes profondément reconnaissants —, nous pensons que l'Organisation doit faire davantage pour s'attaquer aux causes des souffrances qu'endurent tant d'Africains confrontés aux affres de la guerre.

L'afflux d'armes provenant de nombreuses parties du monde qui se déverse en Afrique est un problème important. C'est un fait que, dans le monde d'aujourd'hui, les armes, les munitions et les armements sont trop facilement accessibles à ceux qui ont les moyens de se les procurer. La durée des situations de conflit pourrait être écourtée par la non-disponibilité des armes de guerre.

Il a été suggéré que la première mesure que devrait prendre un monde réellement soucieux de mettre fin à une situation de conflit serait de couper la fourniture d'armes à tous les protagonistes, et que la responsabilité finale de ce monde envers un pays victime d'un conflit est de le débarrasser entièrement des mines enfouies dans son sol.

C'est une leçon que nous avons apprise très tard, lors de récents désastres tels que les crises en Bosnie et au Rwanda. Il est clair que nous n'en avons tiré aucun enseignement puisque d'autres situations identiques existant de par le monde ont été traitées de la même manière. Espérons que la communauté mondiale, représentée ici puisse agir plus rapidement à l'avenir en limitant la capacité de l'homme de nuire à son prochain.

En Afrique, nous reconnaissons la nécessité d'être prêts à réagir immédiatement aux problèmes de notre continent, et nous prenons les mesures nécessaires pour respecter le principe des «solutions africaines aux problèmes de l'Afrique».

L'exemple du Burundi montre le désir de notre continent de tenir compte des signaux d'alarme et d'éviter les désastres potentiels avant qu'ils ne se produisent.

Le Royaume du Swaziland rend hommage à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et aux pays individuels dont la diplomatie et les actes ont empêché que la situation n'échappe à tout contrôle. L'Organisation de l'unité africaine a également été parmi les premiers à essayer de résoudre les situations de crise au Rwanda, en Somalie, au Soudan et au Libéria.

Nous nous joignons au reste du monde pour louer ces efforts, et nous continuons d'offrir notre encouragement et notre appui aux efforts visant à mettre fin aux souffrances des parties concernées. L'OUA représente l'aspiration de tous les Africains à l'unité, à la paix et au développement, et elle mérite d'être fermement appuyée par le reste du monde.

Au plan sous-régional, et dans le domaine de la coopération économique et commerciale, le Royaume du Swaziland est membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

La SADC a récemment élargi son mandat pour inclure une nouvelle entité chargée des questions de politique, de défense et de sécurité. Il s'agit là d'un effort visant à mettre à la disposition des États Membres un mécanisme leur permettant de demander conseil et appui à d'autres membres, au cas où des problèmes nationaux et internationaux menaceraient la stabilité de la sous-région tout entière.

La nouvelle entité est basée sur le principe de la reconnaissance de la souveraineté des États indépendants et vise précisément l'identification de problèmes potentiels, quel que soit leur contexte, et la recherche de solutions aux problèmes qui continuent de nous préoccuper dans notre région. L'entité fournit un exemple de l'attachement de notre sous-région à la paix et à la stabilité au sein des États membres et entre eux, en tant que conditions essentielles au développement de nos nations respectives. Il mérite l'appui et l'encouragement du reste du monde.

Le Royaume du Swaziland a été encouragé par les diverses initiatives que l'ONU a prises pour améliorer les conditions socio-économiques mondiales.

Le Swaziland se félicite de l'idée de la création d'une cour criminelle internationale en tant qu'extension nécessaire de la justice dans les cas où la juridiction nationale ne s'applique pas. Le succès de cette démarche dépendra de la volonté politique de tous les États et son fonctionnement nécessitera la plus large représentation possible des Membres. De même, le Royaume du Swaziland se félicite de la

décision de l'ONU de s'attaquer à la menace croissante que le crime organisé et le blanchiment de l'argent font peser sur la société civile.

À cet égard, l'accroissement du trafic transfrontière et de l'abus de drogues illicites et de substances psychotropes au sein de nos populations représente un danger particulier pour le Swaziland. Il s'agit d'un phénomène relativement nouveau et inquiétant pour notre royaume, qui s'appuie sur les efforts que nous déployons pour promouvoir le développement national. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général concernant la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre le commerce des drogues illicites, et nous apprécions la priorité élevée attribuée à ce sujet par les institutions pertinentes de l'Organisation.

Cet effort va de pair avec une initiative similaire prise au sein même de la Communauté de développement de l'Afrique australe elle-même, qui vise à encourager la coopération transfrontière parmi notre personnel chargé de la sécurité et à amener les États membres à convenir de mesures destinées à contenir ce problème potentiellement dévastateur.

On a reconnu que le continent africain fait face à des défis particuliers dans la quête d'un développement durable et d'un niveau de vie décent pour tous ses peuples.

À ce titre, le Royaume du Swaziland a salué avec enthousiasme l'initiative du Secrétaire général sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On espérait que cet Ordre du jour offrirait une impulsion nouvelle en faveur du changement et pour le bien des peuples africains mais, pour de nombreuses raisons, cela est resté un rêve inaccessible. Bien que les conditions socio-économiques dans de nombreuses régions du continent ne cessent de se dégrader, nous sommes rassurés par le fait que des efforts sont accomplis pour déterminer les raisons pour lesquelles tant d'engagements restent théoriques alors que d'autres ne sont mis en oeuvre que très lentement.

Le Swaziland se fait l'écho de l'appel de tous ses frères et soeurs africains en faveur d'un véritable engagement à l'égard du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, afin que les générations futures en Afrique ne se retrouvent pas plongées dans le désespoir comme bon nombre de peuples aujourd'hui sur ce continent.

C'est pour éviter ce genre de situation que le Royaume du Swaziland s'est toujours offert de veiller à ce que notre

peuple soit au centre de tous nos efforts nationaux de développement. À cette fin, le Royaume consulte fréquemment sur les questions essentielles de développement. Chaque Swazi dispose d'une voix et a la possibilité d'exprimer son point de vue sur les questions qui le touchent.

Récemment, nous avons procédé à des consultations de ce type sur notre orientation politique et nos priorités économiques. Actuellement, nous procédons à une révision de la Constitution.

Un comité de révision de la Constitution, représentant le plus large éventail de vues, a été mis en place. Il va maintenant procéder à des consultations au niveau de la nation et recueillir les vœux de la population sur la façon dont elle voudrait que le pays soit géré. Chacun pourra contribuer et nous nous rallierons aux vues de la majorité. Le résultat final sera le document définissant le Royaume et il sera, au véritable sens du terme, la Constitution du peuple. Cet exercice de consultation est l'exemple le plus récent de l'adhésion par notre nation au principe du Gouvernement par le consensus. Il nous a bien servis tout au long de notre histoire.

Dans un monde où la définition de concepts tels que les droits de l'homme et la démocratie peuvent grandement varier et est tellement tributaire du moment et des circonstances, le Royaume du Swaziland a eu une vision constante de ce qu'exige réellement le peuple de ses dirigeants : donner à tous les Swazis la liberté et la possibilité de s'exprimer sur les grandes questions du moment et, pour les dirigeants, respecter le souhait de la majorité. Nous devons notre survie en tant que nation au respect de ce principe et nous continuerons de le respecter, tant qu'il nous conviendra.

Au cours de ces trois dernières années, le Royaume du Swaziland a appuyé les efforts de la République de Chine à Taiwan, afin que son cas soit présenté à l'Assemblée générale. Alors que le monde concentre son attention sur les grands défis sociaux d'aujourd'hui, nous devons reconnaître qu'il est indispensable d'engager tous les peuples du monde dans un effort véritablement mondial pour les surmonter. En effet, la Charte parle de la nécessité d'universalité dans notre Organisation afin que tous puissent se sentir représentés ici.

Les 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan estiment qu'ils peuvent grandement contribuer à cet effort et ont déjà montré qu'ils sont disposés à le faire dans de nombreux domaines de compétence, notamment l'atténuation de la pauvreté, le développement de l'entre-

prise privée et l'aide humanitaire. De nombreux pays ont reconnu cette volonté du Gouvernement et du peuple de la République de Chine à Taiwan, et l'évolution de la situation politique à Taiwan a encouragé beaucoup d'autres à soutenir notre appel.

Nous sommes certains qu'il est possible de trouver une solution durable à ce problème, et nous appuyons l'idée de la mise en place par l'Assemblée générale d'un comité ad hoc chargé d'examiner la question de la réadmission de la République de Chine à Taiwan à l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume du Swaziland continue de placer sa confiance dans l'ONU et les principes sur lesquels elle a été créée. Nous sommes profondément reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de ses institutions au fil des années, et nous espérons que cette coopération et cet appui se poursuivront pendant de nombreuses années encore.

Pendant 51 ans et malgré de nombreux obstacles sur son chemin, l'ONU a représenté pour les générations successives la seule chance d'adopter une approche unie et universelle face aux problèmes du monde. Nous sommes rassurés par les initiatives de réforme de l'Organisation et espérons voir un nouveau dynamisme et une nouvelle efficacité dans ses opérations.

Je suis chargé par Sa Majesté le Roi Mswati III, par Sa Majesté la Reine mère Indlovukazi et par le Gouvernement et le peuple du Royaume du Swaziland de réaffirmer notre engagement à l'égard de la Charte fondatrice de l'Organisation. Que Dieu Tout-Puissant bénisse les dirigeants ainsi que ceux qui oeuvrent ici et leur donne la sagesse et l'inspiration dont ils ont besoin pour mener à bien leur mission importante, au nom de toute l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume du Swaziland de son allocution.

L'Honorable Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.

Allocution de l'Honorable Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Maurice.

L'honorable Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir à l'Assemblée le Premier Ministre de la République de Maurice, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Ramgoolam (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à tous ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, au nom de Maurice, de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier S. E. M. Freitas do Amaral du Portugal, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la cinquantième session.

Après avoir entendu et lu les allocutions des dirigeants du monde devant cette Assemblée, je suis frappé par l'unanimité qui en ressort. Il semble que nous soyons tous d'accord sur les principes mais en désaccord quant aux mesures à prendre. Nous sommes d'accord pour dire que la diplomatie et les débats sont la première voie vers la paix; nous reconnaissons la nécessité d'accorder à tous les hommes, femmes et enfants, les droits et libertés fondamentaux, établis et défendus depuis si longtemps par l'ONU. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'accorder des chances égales aux hommes, femmes et enfants dans nos sociétés, de protéger l'environnement et d'assurer que l'humanité avance ensemble sur la voie du développement.

M. Wilmot (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

Dans la recherche de tous ces nobles et louables objectifs, nous sommes unis. Néanmoins, nous semblons souvent souffrir de paralysie lorsqu'il s'agit de concrétiser réellement ces bonnes intentions.

Cette organisation a été la réponse de la race humaine aux expériences catastrophiques de deux guerres mondiales et aux découvertes et inventions scientifiques qui nous ont mis devant des choix sans précédent. Ce fut l'expression de la foi dans le pouvoir des humains d'être rationnels face à ces choix et d'opter pour les chemins de la paix et du progrès au lieu de ceux de la guerre et de la destruction.

Mais, parfois, sa voix a semblé très faible et très lointaine au milieu des terribles difficultés qui se sont abattues sur nous depuis lors. Certains ont commencé à maugréer contre l'inefficacité de l'institution et à se plaindre

des sommes dépensées. Je suis convaincu que ce n'est qu'une infime partie de la vérité concernant le travail accompli par l'Organisation qui ressort de ces critiques. Nous sommes engagés dans une grande et nécessaire expérience, et c'est pourquoi le travail du Secrétaire général est si important. Ici, je voudrais rendre hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, dont la contribution a tellement été précieuse ces dernières années. Alors que nous approchons du prochain millénaire, il est particulièrement approprié que cette grande fonction soit assumée par un représentant de l'Afrique, car l'Afrique demeure le grand défi incontournable auquel le monde commence à peine d'être confronté. Ce n'est que par une détermination renouvelée et concertée de cette organisation et grâce à la vision de coopération et de responsabilité mutuelle qu'elle représente que l'on peut espérer venir à bout des difficultés extraordinaires qu'apportera le prochain siècle.

Décennie après décennie, bien des nations africaines ont vu leurs efforts de développement freinés par des désastres naturels ou causés par l'homme, une gestion médiocre et un environnement international hostile. L'aide étrangère n'a pas eu l'impact désiré sur les progrès accomplis par ces pays, et les nations plus pauvres ont accumulé une dette énorme et ingérable qu'ils s'efforcent d'assumer au moyen d'outils adéquats.

Comme le sait l'Assemblée, sur les 36 pays les plus pauvres du monde, d'après la classification établie par le Programme des Nations Unies pour le développement dans l'indice du développement humain, 29 sont situés en Afrique. La majorité d'entre eux disposent d'un revenu par habitant plus faible qu'il y a 20 ans. Les pays de l'Afrique subsaharienne n'ont reçu l'an dernier que 3 % des investissements étrangers allant directement aux pays en développement, alors que l'Amérique latine et les Caraïbes en recevaient 20 % et l'Asie orientale et le Pacifique 59 %. L'espérance de vie est de 50,9 ans, la plus faible parmi les pays en développement.

Parallèlement, un nouvel ordre économique international plus exigeant se fait jour, dans lequel l'Afrique commence à se sentir écrasée et isolée du courant principal du développement économique mondial. Si certaines des nations africaines n'ont pas encore rattrapé la révolution industrielle, quel espoir peuvent-elles avoir, sans aide, d'atteindre les hauteurs des révolutions technologiques et de l'information qui emportent rapidement les pays développés vers de nouveaux horizons?

Si nous voulons que l'Afrique participe à la marche générale des économies mondiales vers le progrès et la

prospérité, nous devons commencer, au plus haut niveau, à coordonner et à tracer la démarche que l'Afrique doit entreprendre pour participer à cette marche. Une aide fragmentaire et des interventions ponctuelles à l'occasion de désastres effrayants ne suffiront pas.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'engagement pris par le Groupe des Sept à Lyon en faveur d'un partenariat pour le développement et de l'élimination des barrières commerciales aux exportations en provenance des pays en développement. Ces barrières doivent être supprimées. Mais nous nous demandons si cette mesure et l'investissement privé suffiront à eux seuls. Un allègement rapide et important de la dette au profit des pays qui en ont besoin est essentiel. Nous nous réjouissons de l'exemple donné à cet égard par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), mais cela doit être suivi d'une action urgente et décisive. Des mesures doivent également être conçues pour favoriser la croissance d'une véritable démocratie et une bonne gestion des affaires publiques, car la prospérité économique doit aller de pair avec la démocratie et la primauté du droit. Sinon elle risque de paraître temporaire. Il peut sembler que la création de richesses puisse, pour un temps, être séparée de l'aspiration des peuples et des individus à la liberté, mais tôt ou tard la force des aspirations que la prospérité fait naître éclatera, comme les eaux surgissent du barrage.

Il est sûr que c'est avec consternation que nous voyons que les droits de l'homme sont ignorés ou niés dans de nombreuses parties du monde. Un bon exemple est le Myanmar, où l'élection démocratique tenue en 1990 a été défaite par la force, et où la maison du dirigeant élu par le peuple est maintenue sous constante surveillance et entourée de soldats.

Mon gouvernement continuera de soutenir la cause de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique et partout dans le monde où un tel soutien est nécessaire. Maurice accueillera à la fin du mois la vingtième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui célèbre le dixième anniversaire de la Charte africaine. La présente session de la Commission entreprendra, avec la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres éléments intéressés de la société civile, une évaluation et un réexamen de l'application de la Charte et mettra en chantier un plan d'action quinquennal, dont nous sommes certains qu'il contribuera grandement à renforcer et à améliorer la situation des droits de l'homme dans notre continent.

La population de mon pays, dont les seules ressources sont la stabilité de sa démocratie et l'esprit d'entreprise de ses citoyens, est multiraciale, multiculturelle et multireligieuse. Notre héritage culturel nous vient de l'Europe, de l'Afrique, de l'Extrême-Orient et du sous-continent indien. Notre population est le résultat du croisement de plusieurs cultures et races. C'est pourquoi nous sommes en mesure d'observer et de ressentir l'impact du développement rapide du monde moderne sur ces différentes cultures et différents peuples parce que nous en faisons partie. Et je peux dire à l'Assemblée que ce que nous voyons nous préoccupe.

Alors que le vieil ordre mondial disparaît pour faire place à un nouveau, nous passons par une période de transition lourde de pièges et de dangers. Nous ne pouvons qu'être consternés devant le nombre de pays qui succombent aux anciennes et mortelles sirènes de l'ethnicité et du nationalisme étroit qui font appel aux plus bas instincts d'intolérance et de peur xénophobe de l'homme. Notre continent africain semble particulièrement touché. La Somalie et le Libéria semblent plongés dans un chaos sans fin, tandis que le Burundi menace à nouveau d'exploser.

Nous sommes préoccupés par les signes apparus récemment qui indiquent que les parties au processus de paix au Moyen-Orient pourraient céder à la tentation de se plier aux exigences de franges extrémistes. Nous nous devons d'apporter la paix à la Terre sainte et aux générations futures. Nous le devons à la mémoire des deux hommes d'État qui ont donné leur vie pour cette cause. La recherche résolue de la paix est le seul moyen de convaincre les assassins, ceux qui ont abattu le Président Sadate et le Premier Ministre Itzhak Rabin.

Dans la grande famille de nations à laquelle nous appartenons, et qui doit justement son caractère unique à sa diversité, un certain nombre d'États Membres sont victimes de cette calamité.

Maurice espère ardemment que l'île soeur des Fidji sera bientôt en mesure de reprendre la place qui lui revient dans le concert des nations en corrigeant les inégalités inscrites dans la Constitution de ce pays dans un moment de tension, lorsque les passions racistes étaient déchaînées. Nous serions heureux de partager avec le peuple des Fidji notre propre expérience constitutionnelle d'une société pluriculturelle.

Dans mon propre pays, il y a 10 mois à peine, lors d'élections libres et démocratiques, une majorité écrasante de la population a voté en faveur du changement. Le Gouvernement s'est engagé à rendre notre processus démocratique

encore plus transparent et sans équivoque. Les nombreuses stratégies et les objectifs politiques énoncés par le nouveau Gouvernement au commencement de la législature actuelle, en début d'année, visent précisément à s'attaquer carrément aux problèmes auxquels nous nous heurtons concernant toutes les questions que j'ai évoquées. Notre principal objectif sera en définitive de mettre l'économie au service des individus et non les individus au service de l'économie.

Bien que l'objectif global d'un gouvernement soit d'améliorer le bien-être des individus, des politiques économiques saines ne peuvent à elles seules rendre nos pays prospères. Afin de créer l'environnement dont l'économie a besoin pour prospérer, il faut une bonne gestion des affaires publiques. Cela est également un impératif moral. L'histoire de l'humanité s'achemine inévitablement vers une liberté, une transparence, une obligation redditionnelle plus grandes dans tous les secteurs de la vie publique et un plus large accès à l'information relative aux citoyens et détenue par les services publics.

Mon gouvernement est décidé à poursuivre le processus de démocratisation qui renforcera nos institutions en créant une plus grande confiance en elles. Nous sommes convaincus que cela créera un climat plus favorable à l'investissement et renforcera l'esprit créateur de nos citoyens comme leur esprit d'entreprise.

La recherche du bonheur doit être individuelle et privée, mais elle ne peut se faire au détriment du bien collectif. La protection de l'environnement est une initiative qui doit être entreprise collectivement tant sur le plan mondial que sur le plan régional. Il faut que l'humanité dans son ensemble s'attache à préserver l'intégrité de notre planète pour que nous puissions envisager un avenir pour les prochaines générations. Il est de notre devoir d'assurer la viabilité et la santé environnementale de la planète que nous léguerons aux générations futures. Mon gouvernement poursuivra sur son territoire national une politique vigoureuse de conservation et de réhabilitation des ressources naturelles. Nos actions sur le plan national seront assorties de contributions sur les plans international et régional, de concert avec tous nos partenaires, en vue de réaliser des progrès sur ces mêmes questions.

En tant que membre d'organisations régionales et sous-régionales, nous nous attachons, en étroite collaboration avec les pays voisins, à fixer et à promouvoir les objectifs que j'ai définis. Une année seulement après avoir adhéré à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Maurice en est devenue un membre actif, mettant

ses talents et ses connaissances au service des secteurs où elle a acquis une expérience précieuse.

Maurice a informé cette Assemblée l'année dernière qu'elle avait lancé un processus pour la création d'une plate-forme de coopération régionale dans la région de l'océan Indien. En effet, cette région était la seule au monde qui ne disposait pas d'une telle plate-forme pour discuter de façon coordonnée des politiques de développement économique et social de ses pays. Je suis heureux de pouvoir informer cette année l'Assemblée que l'Initiative pour le bassin de l'océan Indien a acquis un élan considérable. L'Initiative, qui a commencé avec seulement sept pays, en compte maintenant 14. Une charte a été rédigée, dans le but de fournir un cadre approprié à la mise au point et à la mise en oeuvre de programmes de coopération régionale. De plus, contrairement à certains blocs régionaux existants, elle a adopté une politique axée vers l'extérieur, par souci de compatibilité avec le système multilatéral. L'association se distingue par le fait qu'elle a adopté une politique tripartite englobant le gouvernement, le secteur privé et la communauté universitaire, étant assurée ainsi d'un consensus aussi large que possible.

Maurice convoque une réunion ministérielle dans la première semaine de mars 1997 pour donner la bénédiction politique à l'Association du bassin de l'océan Indien pour la coopération régionale. La région de l'océan Indien peut maintenant espérer jouer un rôle de partenaire régional crédible dans l'arène internationale, dans un effort pour rehausser le niveau de vie des peuples de la région. À n'en pas douter, la communauté internationale accordera son plein appui à ce regroupement régional naissant, conformément à l'appel souvent lancé à la coopération Sud-Sud.

Nous avons été témoins ces dernières années de l'importance croissante qu'ont prise les accords et les blocs régionaux s'agissant de déterminer et de modeler l'orientation des institutions et des systèmes financiers et commerciaux multilatéraux. Nous croyons que la régionalisation est une étape nécessaire vers l'instauration d'un environnement mondial plus libéral, dans la mesure où elle permet aux pays et aux régions moins bien nantis d'utiliser leurs caractéristiques uniques pour expérimenter et mettre à l'essai leurs programmes de réforme politique, économique et sociale. Une politique semblable a été adoptée par les régions et les pays les plus avancés, comme le prouve la création de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et la consolidation des groupements existants, tels que l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), pour n'en mentionner que quelques-uns.

De plus, il existe une nouvelle interprétation du concept de blocs régionaux en tant qu'unités purement géographiques, qui mettent à profit leurs caractéristiques individuelles pour expérimenter et mettre à l'essai des programmes de réformes politiques, économiques et sociales au sein d'une entité géographique plus petite avant de tenter de relever des défis d'envergure mondiale.

La régionalisation est de plus en plus perçue par ceux qui fournissent une aide et les institutions financières internationales comme un moyen de promouvoir le développement économique général et de créer un environnement favorable susceptible d'attirer les investissements étrangers directs dans des régions précises. Ce processus a également modifié la façon dont les entreprises internationales et les corporations multinationales sont en train de restructurer leurs activités. Les améliorations dans les installations de télécommunications, l'adoption d'une technologie de pointe pour la transmission en temps réel et l'utilisation de moyens de transport plus rapides et plus sûrs ont contribué à donner à la régionalisation une nouvelle dimension dans le cadre des questions politiques et économiques. Par conséquent, les perspectives d'assurer un processus de développement mondial plus équilibré sont plus concrètes et réalisables.

Le partenariat qui existe depuis plusieurs dizaines d'années entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne, dans le cadre des Conventions de Lomé, dont la quatrième arrivera à terme en l'an 2000, s'est avéré un instrument de choix pour favoriser les accords commerciaux entre les pays ACP et l'Union européenne. Cet instrument a dans une large mesure aidé à consolider les liens entre les pays ACP et l'Union européenne. Il a permis la croissance du développement commercial, économique, politique, social et culturel tant pour les pays développés que pour les pays sous-développés. Cependant, l'accord qui fera suite à Lomé IV devra tenir compte de la transformation constante du commerce mondial ainsi que des avantages acquis au titre des Conventions de Lomé. Dans ce contexte, nous attendons la publication du livre vert à ce sujet, qui a été demandée par l'Union européenne.

Le Protocole sur le sucre, qui garantit les prix et les quotas des produits des pays de l'ACP producteurs de sucre, a grandement contribué au développement socio-économique de Maurice.

Jusqu'ici j'ai surtout parlé des questions de développement, mais nous ne devons pas oublier la question cruciale du désarmement. Dans le domaine du désarmement, Maurice a toujours eu pour position de principe de prôner un monde exempt d'armes nucléaires, chimiques et autres

armes de destruction massive. Au sujet des armes nucléaires, nous réaffirmons encore notre attachement sans réserve au désarmement nucléaire, et nous espérons que la communauté mondiale prendra toutes les mesures possibles pour obtenir l'unanimité sur les vues exprimés dans cette Assemblée par les États Membres qui ont des réserves au sujet de certaines dispositions du traité. De plus, en ce qui concerne particulièrement la position de Maurice sur la décision prise récemment sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous nous en sommes tenus au principe que nous avons toujours appliqué aux autres questions dans le passé, à savoir l'équité et la non-discrimination à l'égard de toutes les parties. Il est donc impératif de conférer un nouvel élan au processus de désarmement en général et de remédier de toute urgence aux défauts qui entachent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour être en mesure de relever les défis du XXIe siècle, nous croyons qu'il est nécessaire de poursuivre d'urgence la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il est vital d'augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif et d'équilibrer le nombre de membres permanents, qui devraient comprendre des pays en développement tels que l'Inde. Il est aussi impératif que les groupes de travail de l'Assemblée générale complètent leur tâche et élaborent un programme de réforme efficace et crédible. Il nous semble évident qu'après 50 ans, une révision et un réaménagement soient nécessaires. Comme Shakespeare, nous pensons que

«Quand nous voulons bâtir,
Nous étudions d'abord le terrain, puis nous traçons le plan;
Et quand nous voyons le dessin de l'édifice
Nous calculons alors les frais de construction :
Si nous trouvons qu'ils dépassent nos moyens, que
faisons-nous? Nous retraçons un plan
Sur des proportions moindres ...» (*Henri IV, Partie 2, Acte 1, Scène 3*)

Certains sont venus devant cette Assemblée pour se plaindre que le monde et l'ONU ne font pas ce qu'il faut. Mais nous devrions nous demander d'abord : «Que faisons-nous pour faire progresser ou pour freiner ces causes qui font, en principe, l'objet d'un accord remarquable?»

Après cette vue d'ensemble de la situation mondiale, je vais aborder une question d'intérêt national. Un des principes fondamentaux auquel nous souscrivons tous est celui du respect de la souveraineté des États Membres. L'ingérence dans les affaires internes des États et le mépris de leur souveraineté nationale a souvent été la source de tensions et de conflits. Maintenant que la guerre froide est derrière nous et que nous nous dirigeons vers une plus large intégration économique, commerciale et culturelle, nous devrions être en mesure de régler à l'amiable les questions de souveraineté. Maurice a eu des différends en matière de souveraineté au sujet de l'archipel de Chagos et de l'île de Tromelin avec deux pays auxquels l'unissaient traditionnellement des liens étroits et amicaux. Ces différends ont été qualifiés de conflits amicaux par sir Seewoosagar Ramgoolam, architecte de notre indépendance et père de notre nation. Nous espérons régler ces différends par la diplomatie tranquille et le dialogue.

La guerre froide est terminée, mais le besoin de paix et de sécurité persiste. L'état de la situation dans le monde contemporain pose de nombreux défis, mais ne doit pas nous décourager. Sur cette toile de fond, le principe du méliorisme, selon lequel le monde peut être amélioré par les initiatives humaines, devrait guider nos actions. Ceux qui ont les moyens et les capacités d'aider ne devraient ni hésiter ni se soustraire à l'appel de l'ONU.

Je voulais aujourd'hui partager ces réflexions avec l'Assemblée. J'espère que nous nous associerons tous à un partenariat mondial afin d'améliorer et de renforcer l'Organisation et de la rendre mieux à même de servir les peuples que nous représentons ici.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Maurice de la déclaration qu'il vient de faire.

L'Honorable Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation du Bhoutan, S. E. M. Ugyen Tshering.

M. Tshering (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre au Président et à tous les membres de l'Assemblée générale les chaleureuses salutations et Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, et ses vœux de succès pour l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante et unième session.

Qu'il nous soit permis de féliciter l'Ambassadeur Razali de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Nous sommes heureux de voir un ami proche du Bhoutan présider nos débats. Nous sommes pleinement conscients de sa vaste expérience et du profond intérêt qu'il porte à l'Organisation des Nations Unies. Il est non seulement un ennemi déclaré des carences de l'Organisation, mais aussi l'un de ses plus ardents défenseurs et nous attendons beaucoup de cette session.

Je voudrais dire notre profonde reconnaissance à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour la manière exemplaire dont il a dirigé la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je suis également reconnaissant d'avoir eu le privilège de pouvoir servir à son Bureau.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'autorité avec laquelle il a dirigé l'Organisation des Nations Unies en cette période de défis et de changements.

Il y a 25 ans, le 21 septembre 1971, le Bhoutan est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ce jour-là a vu la réalisation d'un rêve qui nous tenait à coeur depuis longtemps et a été une occasion historique pour le peuple du Bhoutan de se joindre à la communauté internationale. Depuis lors, nous sommes très fiers de notre participation à cet organe mondial et nous avons énormément progressé. Le Bhoutan a cherché à participer activement à tous les organes importants de l'Organisation, et à d'autres institutions internationales telles que celles de Bretton Woods. Notre appartenance à l'Organisation des Nations Unies nous a donné l'occasion de participer à toutes les discussions internationales importantes. Notre participation, que nous considérons à la fois comme un privilège et une

obligation, a toujours été fondée sur une attitude positive, en cherchant à apporter une contribution juste et constructive.

Le Bhoutan a reçu à profusion des marques de bonne volonté et d'amitié de la part de la communauté internationale. L'ONU et ses institutions sont venues à notre aide avec enthousiasme et dévouement. Tous les secteurs du Bhoutan ont bénéficié de l'aide de l'ONU et la vie des Bhoutanais s'est considérablement améliorée. Aujourd'hui, le développement du Bhoutan dépend des jeunes Bhoutanais, dont un bon nombre ont été formés grâce à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance particulière aux institutions internationales et à l'ONU, notamment au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Fonds d'équipement des Nations Unies, au Fonds international de développement agricole, au Programme alimentaire mondial, au Programme des Volontaires des Nations Unies, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, dont un grand nombre travaillent de façon constructive au Bhoutan depuis 25 ans.

Le Bhoutan saisit l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son adhésion pour réaffirmer sa foi dans les principes de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte. Ce faisant et tout en exprimant notre appui à l'ONU et notre reconnaissance envers elle, nous sommes conscients du fait qu'elle se trouve à un tournant et qu'une lutte est en train de se livrer pour l'essence même de l'Organisation. Le monde a changé et l'ONU également doit changer pour faire face aux nouvelles réalités.

Aujourd'hui, nous voudrions limiter nos remarques à quelques domaines qui, à notre avis, doivent être évoqués dans le cadre du processus de réforme et pour préparer l'ONU au siècle prochain.

L'augmentation du nombre des Membres, pour passer de 51 à l'origine à 185 aujourd'hui, est l'indication la plus claire que l'ONU est véritablement un organe mondial. La représentation et la participation de tous les Membres de l'ONU à l'Assemblée générale donnent un vrai sens et une véritable légitimité à l'Organisation des Nations Unies, bien qu'il semble que dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies l'Assemblée générale ait de moins en moins d'influence. Le rôle de l'Assemblée doit être renforcé. Il doit devenir le centre de l'ONU et la source de son autorité, morale et réelle. Pour ce faire, l'Assemblée générale doit

modifier ses propres méthodes de travail, et ses débats et son ordre du jour doivent devenir plus constructifs. Il doit devenir le lieu d'où émanent toutes les politiques de l'Organisation des Nations Unies. Les relations de l'Assemblée générale avec les autres organes principaux de l'ONU doivent être simplifiées et consolidées.

La structure des autres organes principaux tels que le Conseil économique et social doit également être revue. Dans bon nombre des organes principaux, les organes subsidiaires et les commissions ont acquis un rôle plus important que les organes eux-mêmes. Alors que nous admettons que la tâche plus détaillée de mise en oeuvre des aspects techniques doit être dévolue aux commissions et aux organes subsidiaires, les politiques doivent être élaborées par les organes principaux eux-mêmes. Bien des membres ici admettront que les organes subsidiaires, les comités, les groupes, etc., sont trop nombreux pour en suivre l'évolution ou pour pouvoir y participer. Tous les organes de l'ONU doivent rendre compte à l'Assemblée générale. Si ce lien n'est pas renforcé, de nombreux Membres seront exclus des activités de l'ONU. Pour de nombreux petits États Membres, la possibilité d'être élu ou de participer à bon nombre des organes de l'ONU est limitée. Par conséquent, l'Assemblée générale est d'une importance primordiale pour renforcer la participation et le rôle des pays Membres.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, on craint de plus en plus que l'ONU ne soit pas en mesure de maintenir la paix et d'assurer la sécurité, notamment à ses Membres plus petits et plus vulnérables. Cet avis semble persister malgré un certain nombre d'interventions couronnées de succès entreprises par l'ONU. Quant au Conseil de sécurité, il est de plus en plus décevant de constater que le seul organe de l'ONU doté d'une véritable autorité, ne soit pas à même de relever les défis que représentent les conflits actuels et qu'il soit essentiellement guidé par l'avis de ses membres les plus importants. La nécessité d'une réforme et d'un élargissement est ressentie de plus en plus vivement. À notre avis, un accroissement du nombre des membres permanents et non permanents s'impose. Les pays en développement et d'autres pays méritants de toutes les régions doivent faire partie des membres permanents. En prenant le critère objectif de la représentation équitable, la capacité de contribuer aux travaux de l'ONU et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Bhoutan estime que l'Inde et le Japon remplissent les conditions requises pour devenir membres permanents du Conseil de sécurité.

L'élargissement à lui seul n'est pas suffisant. Le processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, ses relations

avec l'Assemblée générale et d'autres pouvoirs comme le veto et le fait que le Conseil a pratiquement prise sur la nomination des juges de la Cour internationale de Justice sur d'autres postes importants doivent être reconsidérés.

Seul le désarmement, qui comprend tous les types d'armes peut permettre de progresser vers un monde exempt de tension. Alors que diverses mesures ont été prises en vue d'atténuer la menace nucléaire, aucun progrès significatif n'a été accompli vers l'objectif de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif primordial de l'élimination totale des armes nucléaires. Le dialogue du désarmement doit inclure toutes les parties et aborder les véritables préoccupations de tous les États Membres.

Le commerce international lucratif d'armes classiques continue de représenter une menace contre la paix et la sécurité. Tant qu'il y aura des stocks illimités d'armes, leur recours dans le règlement des différends se poursuivra. Nous devons multiplier nos initiatives à l'ONU pour contrôler le commerce mondial des armements. Le Bhoutan appuie les mesures visant à l'élimination des armes chimiques et biologiques. Le Registre des armes classiques des Nations Unies est également une mesure utile. Il faut redoubler d'efforts pour amener à un moratoire sur la fabrication, la vente et le déploiement de mines terrestres antipersonnel, avec pour objectif l'élimination de cette arme qui tue aveuglément.

Grâce aux grands accords et au terrain d'entente suscités par les conférences mondiales des années 90, on avait eu l'espoir que le décor était planté pour une impulsion et une orientation nouvelles dans le développement international. Dans la réalité, cette nouvelle ère de développement reste un mirage.

Un consensus s'est formé sur une nouvelle approche du développement, laquelle doit être axée sur le bien-être des personnes et permettre à la capacité productive de l'esprit humain et des nations de s'exprimer grâce au développement social, au libre échange, au commerce international et à l'investissement. Bien que cette stratégie ait permis à de nombreux pays de faire des progrès, un grand nombre de pays en développement pauvres n'ont pas été en mesure de se lancer dans la concurrence et d'en tirer profit du fait des insuffisances structurelles de leurs économies ou de la taille modeste de leurs marchés.

Pour s'adapter à ces nouvelles approches du développement, toutes les institutions des Nations Unies doivent opérer des transformations majeures dans leur organisation

et leurs activités. Toutefois, les ressources disponibles pour les institutions des Nations Unies ont baissé tant en chiffres effectifs qu'en termes réels. Nombre d'entre elles ne sont plus en mesure d'exécuter les programmes aux rythmes antérieurs. Dans ces conditions, il se pouvait que les nombreux objectifs fixés au cours des grandes conférences mondiales, que ce soit en matière de santé, d'environnement, de population, d'éducation ou d'autres domaines sociaux, ne soient pas réalisés.

On dit souvent que la contribution globale des institutions des Nations Unies au développement d'un pays est faible. Si cela peut être le cas dans les grands pays, il convient de signaler que dans de nombreux petits pays l'apport des institutions des Nations Unies joue un rôle non négligeable. Il serait regrettable que la responsabilité la plus ambitieuse des Nations Unies, qui pourrait avoir un impact durable en améliorant la vie de millions de personnes, soit soumise à des contraintes et réduite au moment même où davantage d'efforts sont nécessaires.

Les efforts des organes de développement des Nations Unies revêtent une importance particulière pour les 48 pays les moins avancés. Pour ces pays, il est devenu de plus en plus difficile de trouver dans le dialogue international sur le développement une place pour leurs préoccupations et leurs besoins. L'ONU, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et de toutes les autres institutions, doit faire en sorte que la situation et les besoins des pays les moins avancés restent au centre des préoccupations et fassent partie de tous les programmes de développement, sans quoi nous risquons une marginalisation encore plus accentuée d'un nombre considérable de pays.

Les agences de développement des Nations Unies doivent faire en sorte que les ressources qu'elles dépensent pour trouver et mettre au point de nouvelles idées et approches soient équilibrées et correspondent aux programmes et aux ressources sur le terrain. Les agences et les pays en développement doivent s'employer ensemble à retrouver la confiance de la communauté des donateurs. Le Bhoutan est fermement convaincu que le rôle particulier qu'assument de nombreuses agences de développement ne saurait être diminué en raison d'un manque de fonds.

Le Bhoutan reconnaît que les pays en développement doivent travailler en étroite coopération avec les autres principaux participants à l'effort international de développement, tels que les institutions financières, les donateurs bilatéraux et la communauté mondiale des affaires. Le Bhoutan a grandement bénéficié des contributions et des

efforts des donateurs bilatéraux. Leur assistance a été utilisée judicieusement et a contribué efficacement à notre développement. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux donateurs bilatéraux, en particulier l'Inde, la Suisse, le Japon, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, la Norvège, le Koweït, l'Allemagne, l'Australie et la Thaïlande pour leur coopération et leur aide généreuse.

Je voudrais faire quelques réflexions sur l'impact de la réforme de l'ONU. Nous savons que la question de la réforme du système des Nations Unies et de sa structure administrative n'est pas nouvelle, elle s'était même posée quelques années après la création de l'ONU. La question de la réforme administrative a toutefois pris une importance particulière ces dernières années en raison de la situation financière que traversent l'ONU et certaines de ses institutions les plus importantes. Alors que le dialogue sur la réforme de l'ONU se poursuit, l'Organisation a dû procéder à des réductions importantes d'effectifs et d'activités. Le moral du personnel de la fonction publique internationale a été gravement atteint. Il ne convient pas que cette situation perdure. Tous les pays membres devraient être conscients de ces faits, oeuvrer à l'achèvement du processus de réforme et rétablir la stabilité financière de l'Organisation le plus rapidement possible.

Nous ne devons pas avoir peur de la réforme et du changement. De nombreux changements ont déjà été réalisés et il reste encore de nombreux domaines à examiner. Nous estimons que le processus de réforme de l'Organisation devrait se faire dans le cadre d'un calendrier précis. Un processus interminable dont on ne verrait pas la fin ne fera qu'entraver les chances de l'Organisation de s'acquitter efficacement des responsabilités immenses que nous lui avons confiées.

Les appels en faveur du changement et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, sont probablement, à leur manière, le meilleur témoignage du ferme appui de ses Membres. L'ONU est devenue aujourd'hui une institution indispensable dans les relations internationales et le développement. C'est aux États Membres qu'il incombe de faire en sorte qu'elle soit en mesure de répondre aux aspirations et aux attentes de tous ses Membres, petits ou grands. Elle doit devenir une source d'inspiration pour tous et un phare qui guidera le monde vers le prochain millénaire de paix et de prospérité pour tous les peuples et toutes les nations du monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la Dominique, S. E. M. Simon Paul Richards.

M. Richards (Dominique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de présenter les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Razali et à son pays, la Malaisie, pour son élection à la haute fonction de Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à ses compétences éprouvées de diplomate et à sa vaste expérience, il saura guider les activités de l'Assemblée générale d'une manière digne d'éloges et exemplaire. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à son prédécesseur direct, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour la compétence dont il a fait preuve à la présidence de la cinquantième session historique de l'Assemblée générale.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 51 ans avec un objectif : maintenir la paix et la sécurité, et bien que cela demeure son objectif, le lien entre la paix et le développement économique et social, consacré par la Charte, doit être reconnu et renforcé si nous voulons que le monde échappe aux conséquences inexorables du fossé qui continue de se creuser entre pays riches et pauvres. Nous avons été portés à croire que les dividendes de la paix dégagés par la fin de la guerre froide, seraient le moteur d'un plus grand développement économique. De toute évidence, cela ne s'est pas concrétisé. En réalité, c'est le contraire qui s'est produit. Le monde en développement continue de se ressentir d'une diminution constante de l'aide au développement. Et à ce stade crucial, les petits États insulaires, déjà handicapés par leur taille, leur situation géographique, leur topographie et leurs conditions climatiques, voient leur existence même menacée par les politiques et pratiques mises en oeuvre par les sociétés multinationales, qui sont encore plus redoutables du fait de l'appui massif de leurs gouvernements.

La production et l'exportation de bananes sont essentielles à la viabilité économique du Commonwealth de la Dominique, comme elles le sont pour toutes les îles du Vent. L'industrie bananière des îles du Vent représente moins de 5 % de la production mondiale. Les producteurs sont de petits propriétaires terriens, les coûts de production sont relativement élevés, et toute tentative par les producteurs des îles du Vent de vendre leurs produits sur le marché libre serait suicidaire. Reconnaisant les difficultés particulières des producteurs des îles du Vent et leur accès traditionnel au marché européen, l'Union européenne a mis en place un régime réservant moins de 10 % de son marché aux bananes en provenance des Caraïbes. Ce régime est

maintenant la cible d'attaques de la part de sociétés multinationales en Amérique latine et ailleurs, dont les énormes ressources sont augmentées par la puissance, le prestige et le poids politique de leurs gouvernements nationaux.

Dans la lutte pour sauver une industrie essentielle à notre survie économique, à notre stabilité et à nos traditions et institutions démocratiques, nous prions la communauté internationale de prendre conscience de la possibilité très réelle de bouleversements sociaux et d'une catastrophe politique dans la région si cette contestation du régime de l'Union européenne devait aboutir. Il est assez incongru de constater que les mêmes forces qui sont au premier plan des efforts visant à établir des institutions démocratiques et des gouvernements représentatifs dans certaines régions du monde participent également à une entreprise qui, si elle réussit, vise à détruire le mode de vie libre et démocratique dans les Caraïbes orientales. La communauté internationale a intérêt à veiller à ce que ces petites sociétés demeurent libres et stables, et elle a l'obligation d'assurer le maintien de cette liberté et de cette stabilité.

Le fléau que constituent l'abus et le trafic illicite de drogues doit rester un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale. Le problème ignore toutes les frontières, il ne respecte ni idéologie ni pouvoir et ne fait aucune distinction entre riches et pauvres, Nord et Sud, Est et Ouest. Il est alimenté par la perspective d'immenses fortunes amassées clandestinement et rapidement. Sa force de destruction étant universelle, le problème des drogues illicites constitue un défi unique pour le monde. Le Commonwealth de la Dominique a pris des mesures, dans le cadre de ses ressources limitées, pour s'attaquer au problème au niveau national, et il participe à des arrangements de coopération régionaux visant à empêcher le transport illicite de drogues dans la région des Caraïbes. Reconnaisant toutefois que le problème dépend dans une grande mesure de la demande, il faut dire clairement que les perspectives de succès dans cet effort resteront faibles s'il n'existe pas une véritable volonté de la part des grands centres de consommation de réduire la demande de ce produit.

Le trafic international des drogues est lié au commerce illégal des armes et, par ricochet, au terrorisme international. Le double fléau que représentent les armes illégales et le terrorisme international a pour but la destruction de vies innocentes, la violation des principes fondamentaux du monde civilisé et la négation des libertés démocratiques de toute l'humanité. Un effort sans précédent par les Membres des Nations Unies sera nécessaire pour arriver à contrôler le commerce illégal des armes et à éliminer la menace du

terrorisme. À ce problème s'ajoute le commerce légal d'armes classiques de plus en plus sophistiquées et destructrices. S'agissant des armes nucléaires, le Commonwealth de la Dominique estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne sont que des étapes sur la voie de l'objectif que nous poursuivons, celui d'un monde débarrassé de tels arsenaux.

Nous sommes extrêmement préoccupés et attristés par la persistance de pratique du transport de déchets nucléaires et d'autres substances dangereuses par la mer des Caraïbes. Des assurances de procédures sûres et de risques infinitésimaux ne sont pas convaincantes, surtout lorsque ces transports sont effectués par la mer des Caraïbes pendant la saison des ouragans et à une période où l'activité sismique est accrue dans la région.

Le Commonwealth de la Dominique, ainsi que les autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), continuent de considérer cette pratique dangereuse comme une grave menace potentielle pour l'écosystème fragile et pour les moyens de subsistance et le bien-être des populations de la région, et nous prions instamment les États de la région engagés dans cette pratique de tenir compte de nos préoccupations légitimes. Nous recherchons ardemment l'appui de la communauté internationale dans notre effort pour mettre fin au transport de ces matières dangereuses par la mer des Caraïbes.

Pendant plusieurs décennies, la République de Chine à Taiwan a exercé et continue d'exercer son autorité souveraine sur une zone géographique définie, peuplée aujourd'hui de 21 millions d'âmes. Cette année, le processus de réforme politique a atteint son ultime objectif quand, pour la première fois dans l'histoire, le Président de la République de Chine à Taiwan a été démocratiquement élu par la voie d'élections libres et régulières. La démocratie est bien vivante dans la République de Chine à Taiwan. La paix et la sécurité de la région ne sont pas menacées aujourd'hui, et n'ont jamais été menacées, par la République de Chine à Taiwan. En fait, la situation en matière de droits de l'homme de la République de Chine, son attachement à l'économie de marché et au multilatéralisme et ses programmes d'assistance économique ont permis d'accroître les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité dans la région et au-delà.

Comme les membres du Parlement européen l'ont indiqué dans leur résolution du 17 juillet 1996, la République de Chine à Taiwan peut jouer un rôle positif important au sein de la communauté internationale, et il est clair que

l'exclusion de la République de Chine à Taiwan des conseils du monde, des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, et des grandes institutions financières internationales s'occupant du développement et de l'élimination de la pauvreté nous est préjudiciable à tous. Le Commonwealth de la Dominique estime qu'en vertu du principe de l'universalité, la République de Chine à Taiwan devrait être admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a un peu plus de deux ans, le monde se félicitait des progrès réalisés dans les négociations bilatérales entre Israël et ses voisins arabes au Moyen-Orient, et nous avons manifesté un optimisme prudent quant au règlement final du conflit et aux moyens d'instaurer une paix juste et globale dans la région. Les événements récents nous ont, toutefois, donné à réfléchir. Nous reconnaissons qu'une solution au problème au Moyen-Orient ne peut être trouvée que grâce aux efforts des États de la région et à leur attachement réel à la paix. Mais c'est dans l'intérêt de la communauté internationale et des Nations Unies en particulier — et c'est en fait leur devoir — de faciliter le processus et de l'aider à progresser vers la réalisation des espoirs légitimes, des aspirations et des besoins de sécurité des peuples de la région.

Le Commonwealth de la Dominique rejette le principe de lois nationales ayant une application extraterritoriale et servant de justification à des boycottages illégaux exercés par d'autres. Nous sommes particulièrement troublés par le recours éventuel à ces instruments par des États grands et puissants pour compromettre l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de petits États comme le nôtre.

La restructuration et la réforme du système des Nations Unies se poursuivent en dépit d'une crise financière imposée qui nuit à l'objectif même du programme de réforme, à savoir une organisation en mesure d'assumer efficacement ses obligations à l'échelle mondiale. Nous continuons d'appuyer les efforts accomplis en matière de restrictions budgétaires, de diminution du gaspillage et d'élimination des doubles emplois inutiles, mais nous pensons qu'un programme de restriction ne saurait se faire au détriment des programmes en faveur des petites nations en développement. En effet, nous pensons que la réforme de l'ONU doit avoir pour objectif final la mise en place d'une organisation plus apte à agir en faveur du développement et de la croissance économique.

En cette ère de mondialisation, l'ONU demeure un facteur important de croissance économique et de développement et un instrument vital pour le maintien de la paix mondiale. Le Commonwealth de la Dominique reconnaît les

réalisations de l'ONU dans ces domaines et s'en félicite. L'aptitude de l'Organisation à relever les défis des prochaines années dépendra de notre volonté commune et de notre attachement à l'amélioration de la condition humaine.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Président de la délégation de la République centrafricaine, M. Henny Koba.

M. Koba (République centrafricaine) : Au nom de la délégation de la République centrafricaine, je voudrais adresser nos vives et chaleureuses félicitations à M. Razali Ismail, pour son élection à la présidence de la présente session. Sa maîtrise avérée de la chose internationale nous rassure quant à un heureux aboutissement de nos travaux. La coopération de ma délégation lui est acquise.

Que son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, reçoive ici toute l'appréciation de la délégation de la République centrafricaine pour la compétence qu'il a mise à la disposition de notre Organisation durant son mandat.

Je voudrais enfin rendre un vibrant hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'action courageuse qui fait honneur à l'Afrique, qu'il ne cesse de mener, souvent dans un contexte hostile, pour faire prévaloir en toute circonstance les principes de la Charte de l'Organisation. L'action de notre Secrétaire général mérite naturellement d'être encouragée et doit se poursuivre.

L'évaluation des 50 années d'existence de l'ONU a révélé le déficit accusé, encore aujourd'hui, par notre Organisation dans la voie de l'accomplissement de sa mission. Pourtant, la fin de la guerre froide laissait entrevoir une ère nouvelle dans les relations internationales et par voie de conséquence, des perspectives de coopération renouvelées, à la hauteur de l'espérance née justement de la fin de la division du monde en blocs. L'ONU allait enfin, dans ce contexte, retrouver sa capacité à gérer les relations entre États sur la seule base de l'application des principes qui nous réunit dans cette salle.

Des velléités contraires s'y opposent alors qu'il nous faut par une volonté commune et résolue, faire assurer le respect du droit des nations. Le monde a aujourd'hui changé. L'aspiration à plus de liberté, à plus de reconnaissance d'égalité est plus forte que jamais.

C'est pourquoi, la délégation centrafricaine estime que les insuffisances et les limites qui frappent notre Organisation comme toute oeuvre humaine doivent être corrigées.

Elles peuvent l'être si les États privilégient la concertation, le dialogue et la recherche commune de solutions aux problèmes qui se posent dans le monde. Ensemble, nous assoirons mieux les valeurs universelles de l'ONU. C'est notre mission principale au demeurant.

L'avènement plus grand de la démocratie, son affirmation et son enracinement est d'abord bien sûr le choix d'un peuple. Mais, la démocratie, valeur universelle, est également la bataille de tous les démocrates qui partagent ces idéaux, la bataille de l'ONU dont la création s'entend justement comme une réponse à un ordre international de dictature, de terreur, avec les conséquences dramatiques que l'on sait. Il est donc de notre devoir de développer une solidarité réelle pour assurer la défense et la vulgarisation de la démocratie.

C'est ici le lieu de m'attarder un instant sur le cas de mon pays, la République centrafricaine.

En l'espace d'un mois, le pays qui était très avancé dans ses négociations pour conclure un accord avec les institutions de Bretton Woods va connaître deux mutineries qui se sont révélées être des tentatives de coup d'État. Une image inconnue, choquante de mon pays va parcourir le monde entier, annihilant ainsi les efforts de la communauté nationale pour tourner le dos au passé, annihilant les efforts des Centrafricains pour se consacrer, dans un cadre souverainement décidé par eux, à la quête des moyens de développer une République centrafricaine qui recèle de grandes possibilités minières, agricoles, pastorales et pluviométriques.

Il y a eu des morts, il y a eu des destructions. Mais surtout, il y a eu la volonté d'imposer, par les armes, le choix d'une fraction infime de la nation à la majorité. La longue lutte de la nation centrafricaine pour le choix libre, par les urnes, de ses dirigeants allait être confisquée sans une quelconque légitimité ou légalité aucune.

La démocratie centrafricaine a trois ans. Elle se meut dans une conjoncture économique très difficile. Il lui faut trouver en elle-même les ressorts nécessaires de confiance, de solidarité, de travail et d'organisation. Il lui faut à cette jeune démocratie, dans les affaires de l'État, assurer la transparence nécessaire à une bonne gouvernance, gage de confiance pour bâtir enfin un pays dont les potentialités permettent assurément de réserver un avenir sain à ses enfants.

C'est le message constant que le Président Ange-Félix Patassé, Chef de l'État, ne cesse, depuis qu'il préside les destinées de la République centrafricaine, de transmettre à ses compatriotes. Atteindre la tranquillité des vieilles démocraties,

qui rend inadmissible toute aventure militaire, est donc un chemin encore long, parsemé d'embûches.

C'est dire aussi que si cette destinée incombe principalement à chaque pays, la République centrafricaine pense que la défense des valeurs universelles de liberté et d'égalité appartient aussi à tous les démocrates, États ou pas. C'est pourquoi je voudrais saisir l'occasion, pour exprimer de cette tribune, la reconnaissance du Gouvernement de la République centrafricaine à ceux des pays amis, notamment la France, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Gabon, le Tchad, le Zaïre, le Congo, le Sénégal, le Togo, le Bénin, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Soudan, qui ont bien voulu soutenir, au nom des principes de la démocratie justement, les choix de la République centrafricaine et de ses institutions en cette période difficile. Le même témoignage vaut pour le Secrétaire général de l'OUA, et surtout pour le Secrétaire général de l'ONU pour la position sans ambiguïté et courageuse qu'il a prise en faveur de la défense de la démocratie.

Collectivement, les Centrafricains ont surmonté cette phase difficile de l'histoire de leur pays car ils ont toujours su, dans les moments sombres, trouver dans leur génie la solution pour préserver l'essentiel, l'unité du pays, renforcée par une langue commune, le sango.

La République centrafricaine s'attelle depuis lors à chercher les voies et moyens de consolider la paix et la sécurité revenues. C'est ainsi qu'avec la participation des pays amis, comme la France, le Gabon, le Sénégal et le Mali, avec la contribution de l'ancien Président Amani Toumani Touré, le Gouvernement a organisé les états généraux de la défense. Il vient tout récemment de réunir un important séminaire avec le concours des États-Unis d'Amérique sur le rôle du militaire dans une démocratie. Ces assises ont rappelé la place de l'armée dans la nation, c'est-à-dire que dans une république l'arme doit le céder à la toge.

Une autre dimension du retour de la paix et la sécurité est la relance de l'économie. Mon pays rend ici hommage à la promptitude avec laquelle des pays comme la France, la République de Chine et l'Allemagne, et des organismes comme l'ONU, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont intervenus, soit par des concours directs pour cette relance, soit par la mise au point du programme d'urgence qui a permis l'organisation d'une concertation des bailleurs de fonds à Bangui. Les intentions manifestées au cours de cette réunion sont encourageantes, et nous les espérons plus nombreuses lors de la table ronde prévue en 1997. Mais la volonté du Président de la République, Ange-Félix Patassé, est de parvenir à un accord avec le

Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Cette volonté réitérée est inébranlable.

Le cours imprimé aux relations internationales depuis la fin de la guerre froide doit amener les États à recourir à la coopération multilatérale et à faire pleinement jouer les principes des Nations Unies dans le règlement des situations de crise. Il doit en être ainsi de la question du Moyen-Orient, où le processus de paix engagé doit être poursuivi et mené à son terme sans tergiversation, de la situation du Rwanda et du Burundi où les initiatives régionales doivent également appuyer l'effort international, de celle du Sahara occidental, de l'Angola et du Libéria où le plan d'action des Nations Unies devrait pouvoir s'appliquer.

Il faut pour cela, encore et toujours, la ferme volonté politique de tous de rechercher constamment les mécanismes pour créer et renforcer la confiance entre les États. À ce propos, la signature du pacte de non-agression entre les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale contribuera certainement, si elle est observée, à préserver les relations de bon voisinage entre les signataires et à libérer les forces vives d'une des régions les plus riches du monde pour les actions intégrées du développement.

Et c'est bien dans la même disposition d'esprit que la République centrafricaine s'attend à procéder, à l'occasion de la présente session, à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont elle a d'ailleurs pleinement soutenu le projet.

La volonté politique implique le renforcement de l'autorité de l'Organisation et de son caractère universel. L'autorité de l'ONU tient, en effet, à la place de droit qui est la sienne dans le monde. La mutation qu'a connue celui-ci depuis la création des Nations Unies est telle qu'une adaptation des mécanismes de fonctionnement de leurs organes est nécessaire. Les Nations Unies ne se voient plus accorder le crédit qu'elles avaient lors du mouvement de décolonisation. Il est comme né une désaffection vis-à-vis d'elles, notamment depuis la fin de la division du monde en blocs antagonistes. Les États, surtout les puissants, préfèrent trouver ailleurs qu'aux Nations Unies le champ de règlement des problèmes, ou bien ils estiment que celles-ci doivent seulement avaliser leurs décisions. Les Nations Unies ne doivent pas être instrumentalisées. C'est là que se trouve la cause essentielle de l'impuissance dont elles sont taxées.

Les efforts de restructuration engagés depuis deux ans doivent être poursuivis et accentués en vue d'aboutir à des réformes rationnelles et réelles des structures pouvant permet-

tre une meilleure efficacité de l'Organisation dans divers domaines, et ce en commençant par le Conseil de sécurité. Il est souhaitable que celui-ci inclut les pays du Nord comme ceux du Sud, aptes à soutenir les moyens financiers et politiques notamment, dont a besoin l'Organisation pour défendre la paix. De ce point de vue, la délégation de la République centrafricaine soutient la démarche de l'Allemagne et du Japon. Le poids économique et l'action de ces pays en faveur du développement et de la paix leur confère aujourd'hui une place exceptionnelle dans la coopération internationale.

Oui, la démocratisation des relations internationales passe également par un renforcement du caractère universaliste de l'Organisation. Car, l'ONU qui a vocation à regrouper tous les États et l'ensemble des civilisations existant au monde ne peut se refuser encore d'admettre des États, surtout si ceux-ci ont la capacité de satisfaire aux obligations de leur statut d'État Membre.

Je voudrais évoquer ici le cas de la République de Chine à Taiwan dont ma délégation regrette que la question ne soit pas, cette année encore, inscrite à l'ordre du jour de nos travaux. Et pourtant, la fin de la guerre froide portait comme première conséquence une appréciation nouvelle des questions liées à cette période comme l'est justement celle relative à la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui prive artificiellement la République de Chine de sa place aux Nations Unies. Il s'agit là d'une injustice flagrante que doit réparer la communauté internationale, qui ne saurait admettre qu'un État souverain, indépendant et dans lequel viennent d'être organisées des élections libres et démocratiques puisse indéfiniment être écarté, avec ses 21 millions d'âmes, des activités des Nations Unies. Le Parlement européen l'a lui-même reconnu. Il a adopté, en juillet dernier, une proposition de résolution commune invitant les Nations Unies à examiner les possibilités de participation de la République de Chine aux activités des instances responsables devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Par ailleurs, de nombreux défis interpellent aujourd'hui le monde, qui réclament une mobilisation générale de tous les États, y compris de la République de Chine dont la participation aux efforts de paix et de développement à travers le monde est déjà fort appréciable. La délégation de la République centrafricaine en appelle donc à la sagesse et au réalisme de l'Assemblée générale pour qu'elle fasse une appréciation conséquente de la question, au cours de sa prochaine session, afin de permettre à la République de Chine à Taiwan de retrouver son siège aux Nations Unies.

On l'a dit mille et une fois, le monde est devenu un village planétaire, qui se caractérise par un brassage des

cultures, des idées, des économies, des marchés, des normes de comportement, un rapprochement accéléré entre les peuples malgré les barrages des frontières. La délégation de la République centrafricaine pense que l'accélération du processus de mondialisation aura pour effet induit d'intégrer davantage, dans une perspective d'ensemble, la gestion du développement, afin d'en favoriser une solution globale.

Car, depuis la multiplication des conflits internes et des tensions régionales, en passant par les effets pervers des désordres de l'économie, l'expansion de la pandémie du sida, la montée du crime, du terrorisme, les violations des droits de l'homme, l'internationalisation de plus en plus grande des réseaux de trafic de drogues et de stupéfiants, la dégradation de l'environnement, il n'y a plus un seul domaine du champ des relations internationales qui n'exige pour sa maîtrise un effort collectif des États.

Le cas que la République centrafricaine voudrait mettre en exergue est la pandémie du sida. Ce problème, du fait même de sa non-solution dans un avenir proche, appelle la sollicitude énergique de toute la communauté internationale. La faiblesse de la population de la République centrafricaine et de sa jeunesse explique l'attention particulière que le Gouvernement accorde à cette pandémie et à la question de la santé en général. C'est pourquoi des organismes comme l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population doivent être encouragés.

Pour la délégation de la République centrafricaine, l'espoir placé dans la volonté des États de se mobiliser, aux fins de cette vaste action internationale de coopération, permettra véritablement d'engager le second cinquantenaire de l'Organisation dans une voie qui lui évitera les écueils qu'elle a connus au cours de sa première existence.

Il se produit toujours dans la vie de l'homme un moment où il procède à une remise en cause de lui-même, de son existence, pour savoir exactement ce qu'il fait et où il va. Il appartient aux États de faire de l'ONU ce qu'ils voudraient qu'elle soit à partir de ses insuffisances, de ses faiblesses, de ses limites et de ses manquements.

Les États devront aujourd'hui tout mettre en oeuvre pour soutenir notre organisation, d'une volonté politique toujours affirmée, pour que joue pleinement la coopération multilatérale. La défense de la paix et la promotion du développement durable, en cette heure de mondialisation, sont à ce prix.

La délégation de la République centrafricaine voudrait partager, avec les autres membres de la communauté interna-

tionale, l'espoir de voir le monde s'engager résolument, au cours de ce second cinquantenaire de notre organisation, dans la voie léguée par les pères fondateurs. L'une des parties importantes de la réalisation des principes et valeurs de notre charte est la mise en oeuvre des propositions formulées par

notre dynamique Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans l'Agenda pour la paix, l'Agenda pour le développement et surtout l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

La séance est levée à 12 h 35.